

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/09/26-4/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190926-lmc100000019399-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/10/2019

Réception Préfet : 02/10/2019

Publication RAAD : 02/10/2019

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Appel à projet pour l'augmentation du nombre de places en dispositif de mise à l'abri et d'accueil de courte durée et en dispositif diffus comprenant l'accompagnement éducatif et l'accompagnement à la vie quotidienne de mineurs non accompagnés.

La Seine-et-Marne est confrontée, depuis plusieurs années, à un afflux massif de Mineurs Non Accompagnés (MNA) : ainsi le nombre moyen cumulé de MNA et jeunes majeurs sur les douze derniers mois glissants est passé de 668 en janvier 2018 et 745 en janvier 2019.

En conséquence, le Département a fait évoluer, depuis 2015, son offre dans le cadre de la transformation de places dans les établissements existants ainsi qu'à travers la création de 876 places suite à un appel à projet paru mi-2017 pour la création de places d'hébergement et d'accompagnement éducatif dédiées aux mineurs non accompagnés et à des expérimentations.

Il s'agit de compléter le dispositif seine-et-marnais d'accompagnement des MNA avec la création de 100 places d'accueil. L'appel à projet a pour objet l'identification d'une ou plusieurs structures assurant la mise à l'abri et d'accueil de courte durée et l'accompagnement éducatif à la vie quotidienne de MNA âgés de 15 à 17 ans révolus en hébergement diffus.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2007-293 en date du 05 mars 2007 relative à la protection de l'enfance,

VU la loi n° 2016-297 en date du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les dispositions prévues aux articles L312-1-4 et art 313-3,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-06-14-4/01 en date du 14 juin 2019, relative au Schéma des solidarités 2019-2024,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avis d'appel à projet et le cahier des charges pour la création d'un dispositif de 30 places de mise à l'abri et d'accueil de courte durée et de 70 places dédiées à la prise en charge des mineurs non accompagnés en hébergement diffus, tels que joints en annexe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à lancer l'appel à projet relatifs à la création de de 30 places de mise à l'abri et d'accueil de courte durée et de 70 places dédiées à la prise en charge des mineurs non accompagnés en hébergement diffus.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne